

L'emploi résultatif de *être* + *participe passé* en français

Denis CREISSELS
Laboratoire Dynamique du Langage
CNRS & Université Lumière (Lyon 2)

1. Introduction

L'analyse des séquences *être* + *participe passé* est un des points délicats de la grammaire française. Il faut rappeler tout d'abord les deux cas où l'analyse de ces séquences ne soulève aucun problème particulier :

– *être* + *participe passé* s'analyse comme forme composée où *être* a le statut d'auxiliaire de l'aspect accompli (passé composé, etc.)¹ dans le cas où on peut, sans autre changement que celui affectant la valeur aspecto-temporelle de la phrase, faire commuter *être* + *participe passé* avec une forme verbale simple, selon le modèle (1).

(1)a. Mon ami est venu → Mon ami vient

b. Mon ami était venu → Mon ami venait

– *être* + *participe passé* s'analyse comme passif si on peut mettre la séquence $N_{sujet} + être + V_{pp}$ en correspondance avec une séquence $X_{sujet} + V + N_{objet}$ de l'une des deux façons illustrées par (2a) et (2b).

(2)a. Les coupables sont recherchés → On recherche les coupables

b. Ils sont recherchés par la police → La police les recherche

Le problème est qu'il arrive qu'aucune de ces deux analyses ne soit possible. C'est par exemple le cas de (3a) : (3b) et (3c) seraient à la rigueur acceptables et interprétables, mais avec des significations totalement différentes de (3a). Il y a par contre une relation évidente entre (3a) et (3d), mais cette relation n'est comparable à aucune des deux envisagées ci-dessus : formellement, l'auxiliaire *être* laisse la place à l'auxiliaire *avoir*, mais les deux formes n'acceptent pas les mêmes compléments de temps, et ceci est manifestement lié au fait que (3d) parle de l'événement dont (3a) représente le résultat.

¹ Il est admis de reconnaître dans le système verbal du français une opposition aspectuelle reposant sur l'usage d'un auxiliaire qui selon les verbes est *être* ou *avoir*. Conformément à la terminologie la plus couramment utilisée, on parlera ici d'aspect inaccompli pour les formes dépourvues de l'auxiliaire *être/avoir* (présent, futur, imparfait, conditionnel, ...) et d'aspect accompli pour celles comportant cet auxiliaire (passé composé, futur antérieur, plus-que-parfait, conditionnel passé, ...).

- (3)a. Les coupables sont arrêtés depuis trois jours
- b. *Les coupables arrêtent depuis trois jours
- c. *On arrête les coupables depuis trois jours
- d. On a arrêté les coupables il y a trois jours

Toutes les grammaires de référence du français et tous les exposés de grammaire française qui traitent du passif abordent cette question², et parlent généralement dans de tels cas de la possibilité d'un emploi 'statif' ou 'adjectival' du participe passé. Mais, s'ils proposent un certain nombre de remarques indiscutablement pertinentes, leurs commentaires donnent invariablement l'impression, sinon d'une certaine confusion, du moins d'un certain embarras face à des faits qui ne se laissent pas cerner aisément. Par ailleurs, il ne semble pas exister d'étude véritablement fouillée du problème. Compte tenu de cet arrière-plan, il n'est peut-être pas inutile de reprendre les choses à la base, et de dresser un bilan des observations précises qu'on peut raisonnablement estimer susceptibles de fournir une base solide pour une analyse détaillée de la question, tout en s'efforçant de clarifier la terminologie utilisée. C'est ce que se propose de faire cet article.

2. De l'impossibilité d'opposer un emploi 'verbal' à un emploi 'adjectival' du participe passé

Beaucoup de grammaires françaises font fausse route en cherchant à opposer *être* + *participe passé* analysable comme forme verbale passive à *être* + *participe passé* où le participe passé serait à analyser comme un adjectif en fonction d'attribut. En effet, on peut montrer que de manière générale, le participe passé en tant qu'élément constitutif de formes verbales passives manifeste clairement des caractéristiques adjectivales, ce qui fait que toute tentative de cerner la spécificité des constructions analysées ici en opposant un emploi adjectival du participe passé à un emploi verbal de ce même participe est d'avance vouée à l'échec.

Le test du choix entre *très* (qui s'adjoint en principe à des formes verbales) et *beaucoup* (qui s'adjoint en principe à des formes adjectivales) montre en effet que, même dans des cas où il y a consensus chez les grammairiens français pour reconnaître une forme passive de nature verbale, le participe passé en tant qu'élément constitutif de formes passives reste de nature essentiellement adjectivale, à la différence du participe passé en tant qu'élément constitutif des formes d'accompli (qui perd ses caractéristiques adjectivales) – ex. (4).

- (4)a. Cette nouvelle me surprend beaucoup
- b. Cette nouvelle m'a beaucoup surpris

² Cf. notamment, parmi des travaux relativement récents : Blanche-Benveniste (1984), Bonnard (1981 : 240), Gardes-Tamine (1986), Gross (1975 : 82-84), Le Goffic (1993 : 200-201), Riegel & al. (1994 : 437-439) Touratier (1996 : 191-192).

- c. *Cette nouvelle m'a très surpris
- d. Je suis très surpris par cette nouvelle
- e. *Je suis beaucoup surpris par cette nouvelle
- f. J'ai été très surpris par cette nouvelle
- g. *J'ai été beaucoup surpris par cette nouvelle

On peut mentionner aussi que le participe passé en tant qu'élément constitutif de formes verbales passives manifeste la propriété, typique des adjectifs attributs, de pouvoir être représenté par le clitique le sans distinction de genre ni de nombre – ex. (5).

- (5) Elles ont été surprises par ce que tu leur as annoncé, et elles le seront encore plus par ce que je vais leur dire maintenant

L'idée d'une distinction entre un emploi 'verbal' et un emploi 'adjectival' du participe passé n'est donc pas la bonne façon d'aborder la reconnaissance d'un troisième type de séquence *être + participe passé*.

Ensuite, il faut tenir compte du fait qu'il y a très souvent ambiguïté entre ce troisième type et l'un des deux premiers. Il est donc prudent de commencer l'analyse par l'examen de cas où cette ambiguïté n'existe pas, et où il est relativement facile de voir que ce qui est véritablement caractéristique du troisième type de séquence *être + participe passé*, c'est qu'il exprime une valeur aspectuelle de résultatif.

3. Examen de cas non ambigus de séquences *être + participe passé* à valeur résultative

3.1. *être + participe passé* correspondant à un verbe qui n'existe qu'à la forme pronominale

Une séquence *être + participe passé* telle que *Il est évanoui* ne peut s'analyser, ni comme un passé composé, ni comme un présent passif:

– **Il évanouit* n'existe pas, donc *Il est évanoui* ne peut pas être un passé composé, et le passé composé de *s'évanouir* est *Il s'est évanoui*;

– il n'existe pas de verbe **évanouir* qui pourrait prendre comme complément le sujet de *être évanoui*, donc *Il est évanoui* ne peut pas être un passif.

La forme *être évanoui* diffère sémantiquement de l'accompli *s'être évanoui* en ce qu'elle signifie un état envisagé comme résultat d'un événement qui s'est produit antérieurement (*Il est évanoui* représente l'état résultant de l'événement *Il s'est évanoui*). On peut donc désigner cette forme comme 'résultatif'. Pour bien comprendre de quoi il s'agit, il est utile d'observer dans des exemples comme (6a) et (6b) les différences de forme et de valeur entre les compléments de temps qui accompagnent un passé composé (qui datent un événement dont le résultat a pu entretemps se trouver annulé) et ceux qui accompagnent un résultatif (qui datent l'entrée en vigueur d'un état qui dure toujours). Il est intéressant aussi d'observer les valeurs

différentes prises par *encore* et *toujours* en combinaison avec le passé composé et le résultatif du verbe s'évanouir – ex. (6b) et (6c).

- (6)a. Il s'est évanoui il y a deux heures (...mais entretemps il a repris connaissance)
- b. Il est évanoui depuis deux heures (...*mais entretemps il a repris connaissance)
- c. Il s'est toujours évanoui ≠ Il s'est encore évanoui
(à l'accompli, *toujours* = chaque fois que les conditions étaient réunies; *encore* = une fois de plus)
- d. Il est toujours évanoui = Il est encore évanoui
(au résultatif, *toujours* et *encore* peuvent également se paraphraser par *rester*: *Il reste évanoui*)

3.2. être + participe passé correspondant à un verbe intransitif qui construit ses formes d'accompli avec l'auxiliaire avoir

De manière analogue, *est pourrie* dans *La viande est pourrie* ne peut s'analyser, ni comme un passé composé, ni comme un passif :

– *est pourrie* dans *La viande est pourrie* n'est pas un passé composé, puisque le passé composé de *pourrir* se forme avec l'auxiliaire *avoir* : *La viande a pourri* ;

– *La viande est pourrie* n'est pas un passif, puisque **pourrir la viande* est impossible.

Ici encore, la notion de résultatif convient pour caractériser la séquence *être + participe passé* : *La viande est pourrie* représente l'état résultant de l'événement représenté par *La viande a pourri*, comme le montrent les ex. (7).

- (7)a. La viande a pourri il y a longtemps
- b. La viande est pourrie depuis longtemps

Des formes résultatives *être + participe passé* non ambiguës sont donc possibles avec deux types de verbes :

– les verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale (comme *s'évanouir*) : dans ce cas, le passif est impossible, et l'accompli se distingue systématiquement du résultatif par la présence du morphème *se* à l'accompli et son absence au résultatif) ;

– les verbes intransitifs qui construisent leurs formes d'accompli avec l'auxiliaire *avoir* et dont le sujet ne peut pas être mis en correspondance avec l'objet d'une construction transitive (comme *pourrir*) : dans ce cas, le passif est impossible, et l'accompli se distingue du résultatif par le choix de l'auxiliaire.

4. Séquences être + participe passé susceptibles de s'analyser de deux façons différentes selon les contextes

Examinons maintenant le cas de verbes avec lesquels peuvent se présenter des séquences *être + participe passé* pour lesquelles la valeur résultative n'est pas la seule possible. Deux cas sont à envisager.

4.1. L'homonymie entre accompli et résultatif

Si nous observons les compléments de temps qui peuvent accompagner *être parti*, nous constatons que selon le contexte, ils peuvent avoir les comportements typiques des compléments de temps accompagnant un passé composé (c'est-à-dire un accompli) ou ceux typiques des compléments de temps accompagnant un résultatif – ex. (8).

(8)a. Il est parti il y a trois jours (... et il est rentré ce matin)

(passé composé : le complément de temps date un événement antérieur)

b. Il est parti depuis trois jours (*...et il est rentré ce matin)

(résultatif : le complément de temps indique le début d'un état actuellement en vigueur)

c. Il est encore parti

deux interprétations possibles :

– passé composé : il est parti à nouveau, il est parti une fois de plus

– résultatif : il reste absent, il n'est pas encore revenu

Il est donc logique de conclure que *partir* fait partie des verbes français qui ont une forme résultative, mais que cette forme résultative est homonyme de l'accompli.

Il est remarquable que cette homonymie n'est pas systématique pour les verbes intransitifs qui font leur accompli avec l'auxiliaire *être* ; par exemple, *être venu* manifeste seulement les comportements typiques d'un accompli. En effet, **Il est venu depuis trois jours* est difficilement acceptable, et *Il est encore venu* ne peut se comprendre que comme *Il est venu une fois de plus*, en aucun cas comme *Il n'est pas encore reparti* ; autrement dit, *venir*, à la différence de *partir*, n'a pas de forme résultative, et *Il est venu* ne peut donc représenter qu'un passé composé.

4.2. L'homonymie entre résultatif et passif

On peut faire des remarques analogues avec une partie des formes *être + participe passé* où le participe passé est issu d'un verbe transitif, à la différence près que l'homonymie est cette fois-ci entre résultatif et passif. Par exemple *Ma maison est construite* peut selon les contextes :

– ou bien représenter l'état résultant de l'événement antérieur *Ma maison a été construite* ; une telle interprétation s'impose dans l'ex. (9) ;

(9) Ma maison est déjà construite, elle a été construite en six mois seulement

– ou bien avoir la valeur d'un présent passif, c'est-à-dire être synonyme de *On construit ma maison*, comme dans l'ex. (10).

(10) Ma maison est construite par l'entreprise X
(= c'est l'entreprise X qui construit ma maison)

Avec les participes passés de verbes transitifs, cette ambiguïté est systématique, au sens où l'interprétation résultative n'est jamais la seule possible : l'interprétation comme un présent passif est toujours a priori envisageable. On remarque que la présence d'un complément d'agent favorise l'interprétation comme présent passif, tandis qu'en l'absence de complément d'agent, dans les cas où l'interprétation résultative est possible (car elle ne l'est pas toujours, cf. ci-dessous), elle est généralement préférée, mais cela n'a rien d'absolu : tout dépend du contexte.

5. Récapitulation

De ce qu'il précède il découle qu'une séquence *être + participe passé* peut s'analyser de cinq façons différentes :

(a) *accompli d'un verbe intransitif*

– Cette analyse est la seule possible dans le cas de *Il est venu*, qui ne peut être mis en correspondance qu'avec *Il vient* mais ne satisfait pas aux tests révélateurs de la possibilité d'une interprétation résultative.

– Cette analyse est possible dans le cas de *Il est parti*, mais cela dépend du contexte, car ce verbe a un résultatif homonyme du passé composé.

(b) *passif*

– Cette analyse est la seule possible dans le cas de *Les coupables sont recherchés*, qui ne peut être mis en correspondance qu'avec *On recherche les coupables* ; En effet, dans cet exemple, l'interprétation résultative est exclue (une phrase telle que **Les coupables sont déjà recherchés, et ils ont été recherchés en peu de temps* n'est pas possible).

– Cette analyse est aussi possible dans le cas de *Ma maison est construite*, mais l'interprétation d'une telle séquence dépend du contexte, car il y a alors homonymie entre présent passif et résultatif.

(c) *résultatif d'un verbe intransitif*

– C'est la seule analyse possible pour *La viande est pourrie*, car le résultatif de ce verbe se distingue du passé composé par le choix de l'auxiliaire.

– Cette analyse est possible dans le cas de *Il est parti*, mais l'interprétation d'une telle séquence dépend du contexte, car il y a alors homonymie entre passé composé et résultatif.

(d) *résultatif d'un verbe pronominal*

– C'est la seule analyse possible dans le cas de *Il est évanoui*, qui se distingue du passé composé par l'absence de *se*.

– Cette analyse est possible dans le cas de *Il est arrêté*, mais l'interprétation d'une telle séquence dépend du contexte. En effet, (11a) s'interprète généralement comme résultatif d'un verbe pronominal – (11b), mais (11c) s'interprète plutôt comme résultatif correspondant à un accompli passif – (11d), et (11e) est clairement le passif de (11f).

- (11) a. Le train est arrêté
- b. Le train s'est arrêté
- c. Le coupable est arrêté
- d. Le coupable a été arrêté
- e. Des innocents sont arrêtés par erreur tous les jours
- f. On arrête des innocents par erreur tous les jours

(e) *résultatif correspondant à un accompli passif*

Les résultatifs correspondants à des accomplis passifs sont toujours ambigus, car dans ce cas (en fonction du contexte) l'interprétation comme un inaccompli passif est toujours envisageable (*Ma maison est construite* peut selon le contexte être à interpréter, soit comme un présent passif correspondant à *On construit ma maison*, soit comme un résultatif correspondant au passé composé passif *Ma maison a été construite*).

6. Formes résultatives lexicalisées

Il faut aussi mentionner une possibilité d'évolution des formes résultatives, susceptibles de développer des emplois qui ne se laissent plus relier aux autres formes du verbe en question de l'une des façons indiquées ci-dessus. Par exemple, il existe un verbe *déborder*, qui fait son accompli avec *avoir*, comme dans l'ex. (12a). Quant à (12b), il ne peut s'agir ni d'un résultatif s'opposant à un accompli à auxiliaire *avoir* (puisque (12c) est impossible), ni d'un résultatif correspondant à un accompli passif (puisque (12d) est impossible), ni comme un présent passif (puisque (12e) est impossible).

- (12) a. Le fleuve a débordé
- b. Je suis débordé (de travail)
- c. *J'ai débordé
- d. *J'ai été débordé
- e. *On/ça me déborde

Dans un tel cas, le participe passé tend à prendre son autonomie par rapport au verbe dont il est issu : la relation ne doit plus s'analyser dans le cadre du fonctionnement systématique de la conjugaison, elle relève plutôt du lexique.

7. Limitations à l'usage du résultatif

Enfin, il a été fait à diverses reprises allusion au fait que le résultatif n'existe que pour une partie des verbes français. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure les limitations à l'usage de *être + participe passé* en valeur résultative peuvent ou non être considérées comme une simple conséquence de la nature sémantique des verbes.

7.1. Limitations sémantiques à l'usage du résultatif

Comme on peut s'y attendre, l'interprétation résultative de *être + participe passé* n'est possible qu'en liaison avec une interprétation télique du sens lexical du verbe ; elle est impossible avec les verbes qui ne sont pas susceptibles de recevoir une telle interprétation. Par exemple, l'observation de la forme prise par les compléments de durée montre que *rechercher* est [-télique] tandis que *arrêter* est fondamentalement [+télique] (c'est-à-dire : ne peut s'interpréter comme [-télique] que sous la pression du contexte), et la comparaison avec d'autres couples de verbes comparables suggère de mettre en relation cette différence d'aspect lexical avec le fait que *être arrêté* peut s'interpréter comme le résultatif correspondant à l'accompli passif *avoir été arrêté*, alors qu'une telle interprétation est exclue avec *être recherché*, qui est forcément un inaccompli passif – ex. (13) & (14).

(13) a. On a recherché le coupable pendant quelques jours

b. *On a recherché le coupable en quelques jours

c. Le coupable est recherché depuis trois jours
= On recherche le coupable depuis trois jours
≠ Le coupable a été recherché il y a trois jours

(14) a. On a arrêté le coupable en quelques jours

b. *On a arrêté le coupable pendant quelques jours

c. *On arrête le coupable depuis trois jours

d. Le coupable est arrêté depuis trois jours
= Le coupable a été arrêté il y a trois jours

7.1. Limitations lexicales à l'usage du résultatif

Mais les restrictions tenant à l'aspect lexical n'expliquent pas tout, et il est facile de relever des verbes qui reçoivent banalement une interprétation [+télique] et pour lesquels le résultatif n'est pourtant pas usité. Or on voit mal, en dehors de la non-télicité, quelle restriction générale d'ordre sémantique peut bien s'opposer à l'usage d'une forme résultative. Il semble donc qu'il y ait des restrictions de nature lexicale.

Pour un certain nombre de verbes, on peut penser que si la forme résultative est inexistante ou peu usitée, c'est parce qu'il existe un adjectif correspondant au verbe en question. Par

exemple, le verbe *sécher* est clairement interprété comme [+télique] dans une phrase telle que (15a). Donc, à côté du passé composé (15b), on attendrait a priori le résultatif (15c) ; si cette forme est pour le moins peu usitée (sinon tout à fait impossible), c'est probablement à cause de la possibilité de dire à peu près la même chose en utilisant l'adjectif sec – (15d).

- (15) a. Avec le vent, la lessive a séché en moins d'une heure
- b. La lessive a séché
- c. ?La lessive est séchée
- d. La lessive est sèche

8. Conclusion

La décision de faire figurer une forme résultative dans le paradigme verbal du français n'est pas une décision qui s'impose de manière évidente. Les formes résultatives qui ont été analysées dans ce qui précède ont une faible spécificité morphologique (puisqu'elles se confondent très souvent, soit avec les formes de l'aspect accompli, soit avec des formes passives), et en outre, elles ne sont pas usitées avec tous les verbes dont la signification lexicale serait en principe compatible avec un aspect résultatif. Mais l'observation du fonctionnement des compléments de temps fournit des critères précis pour distinguer *être + participe passé* à valeur résultative des autres valeurs des séquences *être + participe passé*. La difficulté à distinguer entre les différents types de séquences *être + participe passé* est surtout la conséquence de l'idée selon laquelle les formes désignées ici comme résultatives seraient à caractériser en termes d'emploi 'adjectival' du participe passé. Les choses s'éclaircissent à partir du moment où on admet que ces formes sont ni plus ni moins verbales que les formes passives, et où on s'efforce de cerner leur spécificité en termes essentiellement aspectuels.

Références bibliographiques

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1984), « Commentaires sur le passif en français », *Travaux du CLAIX*, 2, Université de Provence, p. 1-23.
- BONNARD, Henri (1981), *Code du français courant*, Paris, Magnard.
- GARDES-TAMINE, Joëlle (1986), « Le passif », *L'information grammaticale*, 31, p. 44-47.
- GROSS, Maurice (1975), *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- LE GOFFIC, Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe & RIOUL, René (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- TOURATIER, Christian (1996), *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.